

Recommandations pour un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique

Visant une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en France métropolitaine et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5/2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle.

Composante : Action internationale

Présence et influence internationales

Objectifs en matière d'adaptation

- Pérenniser et développer le rôle moteur de la France en matière d'intégration et de renforcement de l'adaptation dans les instances et institutions internationales ainsi que les négociations multilatérales et régionales.
- Intégrer et renforcer l'adaptation dans l'action internationale de la France et de ses acteurs, évitant la mal-adaptation.
- Dynamiser les relations économiques avec nos partenaires d'échanges autour de l'adaptation au changement climatique dans une logique de développement mutuel.

Axes visés dans la stratégie nationale de 2006 : 9.

Contexte, enjeux et justification

La France est fortement impliquée dans les processus de négociations multilatérales et régionales et les institutions internationales et fait partie des pays pionniers qui ont développé très tôt un plan national d'adaptation. L'article 7 de l'Accord de Paris affirme la nécessité de l'adaptation et constitue une opportunité pour la France de maintenir et de renforcer son leadership. Comme l'accord de Paris combine des objectifs globaux communs et des actions décidées au niveau national par chaque pays, il convient de renforcer l'articulation entre le niveau national et le niveau international.

Un nombre croissant d'acteurs économiques français, dans différents secteurs (infrastructures, gestion de l'eau, bâtiment et construction, assurances) investissent ce domaine et développent des échanges, avec les pays en développement comme avec les pays industrialisés.

Description détaillée

- Développer une veille internationale sur la mise en œuvre de l'adaptation en utilisant et renforçant les outils de suivi existants.
- Suivre et soutenir la mise en œuvre de l'agenda global de l'action sur le climat ainsi que l'émergence de nouvelles initiatives des acteurs non-étatiques pour l'adaptation et promouvoir le développement de la qualité et du suivi des initiatives et projets soutenus.
- S'appuyer sur les réseaux diplomatiques et la coopération régionale pour mettre à l'ordre du jour les enjeux de l'adaptation et renforcer les synergies avec le cadre d'action de Sendai et les objectifs du développement durable.
- Favoriser la mise à l'ordre du jour des enjeux de l'adaptation et le développement de projets dans les instances régionales avec l'appui notamment des ambassadeurs délégués à la coopération régionale.
- Soutenir et pérenniser la mise en œuvre de la planification de l'adaptation.
- Promouvoir et développer le volet adaptation de l'action extérieure des collectivités territoriales, des outils de coopération décentralisée existants, des initiatives internationales existantes, des associations des maires et de la coopération régionale outre-mer.
- Identifier les besoins de nos partenaires d'échanges et l'offre existante en matière

d'adaptation pour renforcer notre coopération.

- Identifier comment nos projets de développement à l'international pourraient inclure une mise en relation de nos partenaires étrangers avec les acteurs locaux et entreprises françaises proposant des solutions pertinentes (produits ou services).
- Identifier les enjeux économiques dans les actions d'adaptation à l'international (investissements, marchés, formation) et analyser les leviers possibles pour une action de diplomatie économique.
- Mieux articuler les mesures d'adaptation susceptibles de dynamiser les échanges économiques avec les autres domaines d'action à l'international.
- Promouvoir le savoir-faire français en s'appuyant sur la diplomatie économique, l'action scientifique internationale, l'aide au développement, les acteurs non-étatiques et les actions internationales des acteurs locaux.
- Soutenir le développement d'une offre à l'export de services contribuant à l'adaptation (ex. assurances)*.
- Renforcer le rôle de la France dans le soutien aux pays francophones.
- Promouvoir des partenariats régionaux et multi-acteurs sur des sujets ciblés.

Dimension territoriale et outre-mer

Le renforcement de la présence et de l'influence internationales de la France en matière d'adaptation contribuera à celui de l'action extérieure des collectivités territoriales, les outils de coopération décentralisée existants et du rôle des outre-mer dans les organismes de coopération régionale.

Le développement de réseaux d'acteurs territoriaux sera soutenu pour favoriser la coopération, les échanges et le développement économique au niveau local.

Les mesures liées à l'adaptation qui dynamisent les échanges et le développement économique ont vocation à concerner tous les territoires et acteurs métropolitains et ultra-marins.

Dans les outre-mer, les échanges et le développement économiques peuvent s'inscrire dans une dynamique à l'échelle régionale (entre outre-mer et pays voisin). Les territoires ultramarins peuvent être des leviers d'influence de la coopération régionale et de la coopération internationale, notamment à travers les financements et outils européens spécifiquement dédiés ainsi que les échanges entre territoires ultramarins européens.

Effets induits

L'articulation avec l'Agenda européen 2030 et les objectifs du développement durable et d'autres cadres internationaux pertinents sera établie et renforcée.

La capacité des acteurs sera soutenue et renforcée et permettra aux acteurs économiques, aux services de l'État et des collectivités territoriales de monter en compétence.

La diplomatie économique facilitera l'analyse des besoins, des marchés existants et potentiels et ainsi le développement de l'offre et de la demande, créant un appel d'air pour les connaissances et compétences de tous les acteurs, des scientifiques jusqu'aux porteurs de projets finaux.

Une position politique régulièrement mise à jour permettra de développer une action articulée dans les différentes instances internationales.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Ambassadeurs thématiques, ambassadeurs délégués à la coopération régionale, ministères, agences et programmes de l'ONU, institutions financières internationales, organismes et plateformes de coopération multilatérales et régionales, collectivités territoriales, ONGs. Météo-France International (MFI), Office international de l'eau (OIEau), Partenariat français sur l'eau (PFE), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Bureau de

* Complément issu des travaux de la composante « Filières économiques »

recherche géologique et minière (BRGM), Expertise France, Agence française de développement (AFD), ministères. Assureurs*.

Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction et Partenariat français pour la ville et les territoires à ajouter dans les acteurs.

Outils de suivi et ressources existants (ex. plateforme des acteurs non-étatiques engagés pour le climat (NAZCA); la plaquette PFE-OIEau-IRD-BRGM de 2016 dressant le catalogue du savoir-faire des acteurs français du secteur de la connaissance eau-climat) ; Agenda global de l'action sur le climat ; priorités stratégiques et actions transversales du Message de la Guadeloupe ; dispositif BEST. Les priorités à l'export, le soutien aux entreprises éco-innovantes ou la construction d'une offre de services intégrée française, en y intégrant l'adaptation et évitant ainsi la mal-adaptation.

Articulation avec d'autres recommandations

Toutes les fiches de la composante « Action internationale ».

Recommandations pour un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique

Visant une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en France métropolitaine et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5/2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle.

Composante : Action internationale

Contribution scientifique internationale

Objectifs en matière d'adaptation

- Contribuer au développement des connaissances sur le climat, ses évolutions, le changement climatique, les milieux naturels (eau, sols, flore et faune), les milieux anthropisés et les sociétés humaines.
- Renforcer les études sur la vulnérabilité, en particulier des sociétés humaines dans les pays en développement, et sur leurs capacités d'adaptation et d'anticipation.
- Renforcer la place et la visibilité de la France et des chercheurs français dans les équipes nationales et internationales de recherche dans le domaine.
- Renforcer la contribution française aux services climatiques de portée internationale.
- Appuyer les actions de médiation et d'éducation scientifique notamment destinées aux acteurs francophones.
- Faciliter l'appropriation des résultats de recherche par les acteurs et décideurs en particulier des pays en développement notamment à l'échelle locale.

Axes visés dans la stratégie nationale de 2006 : 1, 2, 9.

Contexte, enjeux et justification

Le développement des connaissances scientifiques dans le domaine du climat, prises au sens large et dans un cadre multidisciplinaire en lien avec les autres changements globaux et les objectifs du développement durable (ODD), est un processus cumulatif de long terme rythmé par des phases d'évaluation des connaissances conduites par le GIEC actuellement tous les 6 à 7 ans. L'implication et la visibilité des scientifiques français dans ce processus sont essentielles, pour maintenir à un niveau d'excellence la recherche française dans ce domaine et donc son influence dans les débats mondiaux. Cela permet également de garantir une bonne interface entre les travaux scientifiques et les attentes territoriales à l'ensemble des échelles (internationale, nationale, régionale, locale).

Le développement d'échanges internationaux de chercheurs est un facteur d'enrichissement mutuel des travaux développant des capacités sur des problématiques communes par effet d'entraînement. Une bonne visibilité internationale de la recherche française dans toutes ses composantes (recherche publique et privée, fondamentale et appliquée) facilite l'implication d'experts français dans des missions de médiation scientifique à l'étranger, de coopérations internationales, d'éducation et de formation qui sont souvent nécessaires pour enclencher ou renforcer des démarches d'adaptation sous l'impulsion politique des pays concernés.

Description détaillée

- Promouvoir les recherches sur le climat et l'adaptation au changement climatique dans les programmes européens et internationaux.
- Faciliter le développement et la pérennisation de compétences scientifiques locales dans le cadre des actions de renforcement de capacité via des partenariats scientifiques autour de projets pilotes ou des allocations de bourses.
- Dans le cadre du Système mondial d'observation du climat (SMOC/GCOS), encourager

dans les instances ad hoc le renforcement des réseaux de surveillance hydrologiques et météorologiques et des Systèmes d'Information organisant le partage des données en particulier dans les pays en développement et soutenir l'action des centres de recherche spécialisés dans ce domaine et actifs à l'international.

- Favoriser l'intégration des enjeux et travaux sur l'adaptation au changement climatique dans les structures promouvant la recherche et le développement appliqués aux besoins des acteurs du territoire à l'international (ex. Institut Carnot).
- Renforcer les études sur la vulnérabilité, en particulier des sociétés humaines dans les pays en développement, et sur leurs capacités d'adaptation et d'anticipation.
- Contribuer activement à la gouvernance et au budget volontaire du GIEC.
- Maintenir la liste des acteurs français de la recherche à l'international sur le changement climatique.
- Encourager la participation des chercheurs français aux travaux du GIEC à tous les niveaux et étapes du processus et dans tous les champs et disciplines d'intérêt pour les travaux du GIEC. L'apport des sciences humaines et sociales sera notamment crucial pour la proposition d'options/stratégies/programmes pour l'adaptation tenant compte de toutes les disciplines. Il convient en particulier d'encourager le développement de ce champ de recherche comportant l'élaboration d'options, de méthodologies et d'outils d'évaluation et de suivi des politiques et mesures, ainsi que l'analyse des conditions de possibilité de mise en œuvre d'actions d'adaptation (socio-économiques, organisationnelles, institutionnelles, de gouvernance, culturelles) sur la durée selon les contextes.
- Participer activement aux programmes de recherche internationaux et appuyer le lancement de projets de recherche interdisciplinaires, dont des projets de recherche finalisée et de développement, sur le terrain.
- Contribuer activement au développement des services climatiques et en particulier à la mise en place du cadre mondial des services climatiques de l'Organisation météorologique mondiale et aux services climatiques européens de COPERNICUS.
- Développer et favoriser les coopérations scientifiques internationales et les échanges internationaux en termes de recherche et d'enseignement supérieur (Université, écoles, doctorants...) sur les thèmes liés à l'adaptation au changement climatique.
- Promouvoir les travaux du GIEC dans les instances internationales et notamment au sein de la CCNUCC mais aussi de l'agenda 2030 (ODD), la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification en lien avec les organes compétents.
- Renforcer la collaboration transversale entre les organismes de recherche et les opérateurs sectoriels français et autres acteurs de la recherche ou de l'adaptation pour favoriser l'application à l'international des travaux menés.
- Accueillir des chercheurs confirmés de haut niveau dans le domaine de l'adaptation dans le cadre de l'initiative *Science come to France*.

Dimension territoriale et outre-mer

Certains des territoires ultramarins constituent des laboratoires d'excellence privilégiés en matière de recherche et de suivi des effets du changement climatique en milieu naturel vierge ou quasi-vierge (TAAF avec les îles éparses de l'Océan indien, les îles subantarctiques et la terre Adélie ; Clipperton ; certains atolls de Polynésie française). Il convient d'y développer et renforcer la présence et l'activité des organismes de recherche à travers le développement de programmes concertés, au niveau national et en coopération régionale et internationale.

La mise en réseau et le renforcement des institutions de recherche des territoires ultramarins avec les institutions régionales de leurs régions respectives (Caraïbes, océan Indien, océan Pacifique, etc.) facilitera les coopérations et les échanges dans ces espaces.

Effets induits

L'attractivité en France comme à l'international de la recherche et de l'enseignement supérieur sur le climat dans tous les domaines et dans des approches transversales et pluridisciplinaires sera renforcée. La légitimité internationale de la France dans les instances multilatérales traitant du climat ou de sujets connexes sera renforcée.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Ministère de la recherche et ministère des affaires étrangères. Comité national français de Future-Earth. Organismes de recherche et de développement (ex. Laboratoires universitaires, IRD, Météo France, Cirad, Ifremer, Inra, Irstea, BRGM, CNRS, CNES, IRSTEA, OIEau, Cerema, AFD) Agences de financement de la recherche, Réseaux mixtes de recherche associant gestionnaires et chercheurs, MedeCC. Universités, opérateurs sectoriels (ex. Agriculture, eau, énergie, forêt). Organisation internationale de la Francophonie, ONG. Sociétés savantes, Académie des sciences, fondations scientifiques, associations pour l'éducation et la culture scientifiques. Partenariats et alliances dans les organisations d'enseignement et de recherche en France.

Unité d'appui technique de Groupe I accueillie par la France pour le 6^e cycle d'évaluation du GIEC. Valorisation et diffusion des publications du GIEC en France, au sein de la francophonie et au sein de pays partenaires de la France. Valorisation des travaux de recherche sur l'adaptation dans les colloques internationaux par la communauté scientifique française.

Articulation avec d'autres recommandations :

Fiche « Connaissance et recherche » et les autres fiches de la composante « Connaissance et information ».

Recommandations pour un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique

Visant une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en France métropolitaine et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5/2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle.

Composante : Action Internationale

Aide au développement

Objectifs en matière d'adaptation

- Renforcer la cohérence de l'aide au développement en matière d'adaptation avec les objectifs de développement durable, les autres cadres internationaux tels que celui de Sendai, le respect des droits des populations (dont les enjeux de genre) et les politiques d'atténuation.
- Développer l'offre française d'aide au développement appuyant les processus d'adaptation des pays et populations les plus vulnérables.
- Intégrer l'adaptation dans tous les projets de développement et éviter la mal-adaptation.

Axes visés dans la stratégie nationale de 2006 : 1, 3, 4, 5, 9.

Contexte, enjeux et justification

Lors de la COP21 tous les pays se sont engagés à accroître leur action et coopération dans le domaine de l'adaptation au changement climatique dans le but de réduire les vulnérabilités et augmenter la résilience. La France soutient ces efforts à travers, entre autres, les acteurs de l'aide au développement et de la coopération scientifique.

L'Accord de Paris reconnaît les besoins croissants d'adaptation. Avec 16% des financements climat mondiaux consacrés à l'adaptation au changement climatique en 2013-2014, l'adaptation reste un défi majeur. La France, notamment à travers l'Agence française de développement, finance de manière croissante des projets de développement ayant un co-bénéfice pour l'adaptation au changement climatique dans ses pays d'intervention. Ainsi, sur la période du Cadre d'Intervention Transversal 2012-2016, les financements concourant à l'adaptation ont atteint environ 451M€ par an en moyenne, soit 16% des engagements climat de l'AFD. Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement a confirmé l'engagement de consacrer à la lutte contre le dérèglement climatique 5 milliards d'euros annuels de financements à l'horizon 2020 et, dans ce cadre, celui de plus de doubler les financements en faveur de l'adaptation au dérèglement climatique pour atteindre au moins 1 milliard d'euros par an en 2020.

Les enjeux sont non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs : une attention plus particulière est désormais portée aux processus d'adaptation, et à la capacité des pays d'intervention à renforcer et mettre en œuvre les stratégies d'adaptation pour assurer la résilience de leurs populations. Des progrès doivent encore être réalisés notamment pour soutenir le processus de planification et de mise en œuvre de l'adaptation dans les pays en associant les populations et favorisant le développement économique et social local.

Les acteurs français qui financent et/ou mettent en œuvre des projets de développement intégrant les enjeux d'adaptation sont de plus en plus nombreux et leurs connaissances doivent être valorisées et partagées. Ces acteurs doivent continuellement travailler à améliorer la qualité et la quantité des initiatives existantes, informés par des échanges mutuels.

Description détaillée

- Promouvoir, renforcer et capitaliser les actions d'adaptation des acteurs français à l'international.

- Favoriser l'échange de connaissances et d'expériences avec les autres pays, en portant une attention particulière aux enseignements en provenance des pays en développement.
- Renforcer les démarches de caractérisation, suivi et évaluation de l'adaptation en lien avec les travaux méthodologiques internationaux en s'appuyant sur les travaux de recherche et des acteurs de terrains, les plus avancés.
- Promouvoir et renforcer les services climatiques des pays en développement.
- Augmenter les moyens financiers pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, notamment la part de dons et donner une priorité particulière aux pays les moins avancés.
- Accroître les flux financiers en dons à destination des acteurs locaux, notamment à travers l'atteinte des engagements pris en matière de coopération décentralisée et renforcer les efforts et le soutien des organisations non gouvernementales en visant une cohérence entre les différentes actions.
- Soutenir et renforcer les initiatives visant à faciliter l'accès aux financements climat, les financements innovants et le financement participatif.
- Soutenir et renforcer les capacités des acteurs et porteurs de projets français et de nos partenaires de coopération à accéder aux financements climat à tous les niveaux, à planifier et à mettre en œuvre l'adaptation.
- Porter une attention particulière à l'articulation avec l'échelle décentralisée, pour appuyer ces acteurs à accéder aux financements climat.
- Promouvoir et développer les outils de coopération décentralisée existants.
- Renforcer la démarche partenariale des collectivités territoriales françaises, des entreprises et des organisations de la société civile française avec leurs homologues internationaux et la société civile des pays en développement par exemple dans le cadre de l'approche territoriale du développement et d'une gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux.
- Intégrer l'adaptation chez les bailleurs et promouvoir l'intégration chez les porteurs de projets de nos partenaires de coopération, notamment locaux.
- Améliorer les procédures internes d'instruction des projets des différents acteurs français pour analyser et intégrer de manière plus systématique les enjeux de vulnérabilité.
- Renforcer les capacités d'acquisition des données, notamment sur l'eau, et promouvoir une gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin et impliquant les acteurs locaux.

Dimension territoriale et outre-mer

Une meilleure intégration de l'outre-mer dans les efforts de coopération au développement et les efforts d'adaptation régionaux, hors coopération au développement. Les outre-mer sont en effet en position privilégiée pour appuyer les pays en développement situés dans leurs espaces régionaux, et notamment les Petits États Insulaires en Développement. Le renforcement des capacités peut être porté à l'échelle régionale à travers les organisations de coopération régionale dont les membres partagent le plus souvent les mêmes vulnérabilités face au changement climatique et développent des solutions communes d'adaptation.

Effets induits

L'exposition des populations aux impacts du changement climatique sera mieux prise en compte dans les projets de développement.

Les capacités d'adaptation des acteurs locaux seront renforcées.

La dynamique de partage sera renforcée et la cohérence entre les actions internationales de la France dans le domaine de l'adaptation sera améliorée.

La légitimité et la crédibilité des positions de la France dans les débats et négociations internationales seront renforcées.

L'adaptation et le risque climatique seront plus systématiquement intégrés et pris en compte dans les projets de développement.

Les synergies entre les communautés de la gestion des risques et de l'adaptation au changement

climatique seront renforcées.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Acteurs de la coopération internationale, du développement, de la prévention des risques (Groupe Agence française de développement, Expertise France, Fonds français pour l'environnement mondial), instituts de recherche et bureaux d'études (CNRS, IRD, BRGM, INRA, CIRAD), coopération décentralisée, citoyens, ONG, entreprises, initiatives de l'agenda de l'action, RIOB, plateforme d'incubation des Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat (AMEC).

Cadre d'Intervention Transversal Climat 2017-2020 de l'AFD, facilité d'appui à la mise œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (axe 1 « renforcement des capacités »), Fonds d'Études sur la Vulnérabilité et l'Adaptation au Changement Climatique (FEVACC), fonds d'études pilotés par les divisions techniques de l'agence française de développement, 1% solidaire de la Loi Oudin-Santini de 2005 pour l'eau et l'assainissement et 1% déchets.

Fonds Vert pour le Climat, autres financements multilatéraux, financements européens.

Volet adaptation (diagnostic, mise en place d'actions concrètes et évaluation), dans le cadre de l'accompagnement technique et financier des plans territoriaux à l'international (Convention des maires en Afrique subsaharienne par exemple) et des opérations d'aménagement en partenariat entre les acteurs concernés (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Groupe Agence française de développement, Expertise France, centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) en veillant à la souplesse de la démarche pour s'adapter aux enjeux spécifiques des pays en voie de développement.

Réseaux pérennes de mesure météorologique et hydrologique et de systèmes d'information organisant le partage des données ainsi collectées pour donner aux pays la capacité de s'approprier la problématique de l'adaptation.

Les actions de coopération décentralisée des outre-mer français pourront s'appuyer sur différents fonds comme les fonds de coopération régionale (FCR), le Fonds Pacifique, les fonds INTERREG, etc.

Articulation avec d'autres recommandations

Toutes les autres fiches de la composante « Action internationale » et celles de la composante « Connaissance et information ».

Recommandations pour un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique

Visant une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en France métropolitaine et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5/2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle.

Composante : Action internationale

Action internationale des acteurs locaux français

Objectif en matière d'adaptation

- Soutenir l'action internationale des acteurs locaux français en matière d'adaptation.

Axes visés dans la stratégie nationale de 2006 : 3, 4, 5, 9.

Contexte, enjeux et justification

C'est au niveau local que les impacts du changement climatique sont les mieux perceptibles, les plus ressentis et facilement appropriables par les citoyens. De ce fait les actions d'adaptation mises en œuvre au niveau local ont un fort potentiel de mobilisation et d'entraînement des territoires sur lequel s'appuyer pour porter l'adaptation au niveau international. De nombreuses actions sont en effet mises en œuvre au niveau local et constituent une vitrine pour le rayonnement de la politique d'adaptation française. Dans ce contexte, l'élargissement du périmètre des compétences et le renforcement du pouvoir décisionnel des acteurs locaux et des territoires à travers les lois Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) leur confèrent une plus grande latitude pour jouer un rôle au niveau international.

Par ailleurs, les acteurs locaux ont acquis une expérience en matière de coopération internationale, notamment à travers l'action extérieure des collectivités territoriales, qui peut servir de tremplin à la promotion de l'adaptation au niveau international. L'implication accrue des acteurs locaux dans les conférences internationales et la structuration de leurs intérêts par la formation de coalitions montrent qu'ils cherchent à jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale.

Description détaillée

- Promouvoir et développer les outils de coopération décentralisée existants, les initiatives internationales existantes, les associations des maires, la coopération régionale outre-mer.
- Renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique des acteurs locaux français, dont la société civile locale, par le développement de systèmes de surveillance et d'information, la poursuite de la veille internationale sur les projets locaux d'adaptation, et en facilitant l'accès et la mobilisation des fonds européens par les acteurs locaux.
- Renforcer la démarche partenariale des collectivités territoriales, des entreprises et des organisations de la société civile française avec leurs homologues et la société civile des pays en développement par exemple dans le cadre de l'approche territoriale du développement et d'une gouvernance multi-acteurs et multi-niveaux.
- Renforcer les capacités d'acquisition des données, notamment sur l'eau, et promouvoir une gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin et impliquant les acteurs locaux.

Dimension territoriale et outre-mer

Le renforcement de l'action internationale a vocation à concerner les acteurs locaux de tous les territoires métropolitains et ultra-marins.

Les collectivités territoriales peuvent contribuer à la promotion de l'adaptation dans les projets

d'aide au développement dont elles soutiennent la mise en œuvre.

Les outre-mer ont un rôle à jouer dans le portage politique de l'adaptation au sein des organismes de coopération régionale et à travers les projets de coopération décentralisée menés dans leurs espaces régionaux.

Effets induits

Les capacités d'adaptation des acteurs locaux seront renforcées.

Tous les acteurs et secteurs d'adaptation domestiques profiteront des retours d'expérience internationale en termes de soutien et de renforcement des capacités.

L'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique dans l'action internationale des acteurs locaux contribuera à l'influence internationale de la France.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Alliances thématiques internationales. Réseaux d'acteurs locaux (entreprises, collectivités territoriales, élus, associations, villes, chambres d'agriculture). Réseaux d'ONG des domaines du climat, de la prévention des risques, de l'aide au développement et de la coopération internationale. Acteurs locaux en position de développer des actions de coopération décentralisée (ex. Collectivités territoriales, chambres consulaires, réseaux de villes). Jumelages.

Initiatives de l'Agenda de l'action globale pour le climat (GCAA). Pacte d'Amsterdam de l'Agenda urbain pour l'Union Européenne. Réseau de villes URBACT. Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction et Partenariat français pour la ville et les territoires.

1% solidaire de la Loi Oudin-Santini de 2005 pour l'eau et l'assainissement et 1% déchets. Financements innovants. Financements participatifs. Appels à projets de la Direction de l'activité extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) de l'Agence française pour le développement (AFD). Programme thématique de la Commission européenne "Organisations de la société civile et Autorités locales" 2014-2017. Financements du programme européen LIFE+

Les actions de coopération décentralisée des outre-mer français pourront s'appuyer sur différents fonds comme les fonds de coopération régionale (FCR), le Fonds Pacifique, les fonds INTERREG, etc.

Articulation avec d'autres recommandations

Toutes les fiches de la composante « Action internationale ».

Recommandations pour un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique

Visant une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en France métropolitaine et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5/2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle.

Composante : Action internationale

Transfrontalier

Objectifs en matière d'adaptation

- Prendre en compte la spécificité des espaces transfrontaliers dans le développement de projets d'adaptation.
- Renforcer les dispositifs d'observation et de capitalisation pour identifier les vulnérabilités transfrontalières et les transferts de vulnérabilité potentiels.
- Renforcer les capacités d'adaptation des territoires et des acteurs transfrontaliers.
- Faire de la coopération transfrontalière un levier pour l'adaptation des territoires au changement climatique.

Axes visés dans la stratégie nationale de 2006 : 1, 2, 3, 4.

Contexte, enjeux et justification

La coopération transfrontalière dans le domaine de l'adaptation au changement climatique a une véritable valeur ajoutée car les risques ne connaissent pas de frontière et la situation d'un pays peut affecter celle de ses voisins. Il est essentiel d'apporter une réponse transfrontalière à ces défis et de faire des territoires transfrontaliers des espaces de responsabilité et de gestion commune, ainsi que de mutualisation de moyens pour une meilleure résilience.

Certaines vulnérabilités nécessitent un traitement en proximité des populations à une échelle fonctionnelle correspondant à leur bassin de vie.

Actuellement, des obstacles se dressent pour une coopération fluide et "gagnant-gagnant" entre les acteurs : besoins en termes d'observation des territoires (statistiques, études transfrontalières) ; méconnaissance des acteurs, législations et modes de gestion de part et d'autre de la frontière ; disparité des compétences entre les acteurs ; absence de référentiels, de mécanismes de concertation et d'outils de gestion collective ; manque de participation de la population ; intérêt variable des élus ; difficultés spécifiques aux financements de projets transfrontaliers.

Description détaillée

- Développer les connaissances sur les impacts transfrontaliers du changement climatique.
- Promouvoir la réalisation de stratégies, plans d'action et plans de prévention et de gestion des risques au niveau transfrontalier, y compris l'intégration de ces aspects dans les systèmes d'aménagement et de gestion des territoires ; développer les volets transfrontaliers des documents d'orientation régionaux traitant d'adaptation pour les régions frontalières.
- Renforcer les capacités d'observation et de collecte des données des territoires transfrontaliers pour assurer la compatibilité et la comparabilité des informations concernant les corridors biologiques et les ressources communes en eau et réaliser des études de vulnérabilités transfrontalières.
- Mettre en place des systèmes d'information organisant le partage des données de part et d'autre de la frontière.
- Coordonner, adapter et harmoniser les législations et les réglementations juridiques et techniques nationales et régionales en fonction des besoins des territoires transfrontaliers.

- Promouvoir un cadre juridique, technique et des financements favorables au développement d'actions pilotes à différents échelons.
- Renforcer les financements disponibles pour les stratégies et plans d'action, pour les outils et systèmes de gestion des situations de catastrophe, et généralement pour les mesures d'adaptation en transfrontalier.
- Organiser la concertation entre territoires transfrontaliers pour gérer les ressources communes.
- Organiser la coordination par frontière aux niveaux supérieurs dans le cadre d'accords bi/multi-latéraux, en associant les collectivités locales.
- Favoriser la mise en cohérence des stratégies et plans climat nationaux entre les États ayant des frontières communes.
- Soutenir les actions de la France, de l'UE et des organismes transfrontaliers en matière de coopération transfrontalière et notamment soutenir activement une plus large ratification et mise en œuvre de la Convention sur la protection et l'usage des eaux transfrontalières et des lacs internationaux de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies de 1992 et la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997, et renforcer l'intégration de l'adaptation dans ces instances.
- S'appuyer sur l'action extérieure des collectivités territoriales.
- S'appuyer sur l'influence des outre-mer dans les organismes de coopération régionale.
- Inscrire l'adaptation dans les axes de travail des commissions mixtes transfrontalières.
- Promouvoir des projets d'adaptation multi-pays.

Dimension territoriale et outre-mer

La notion de « transfrontalier » est à considérer dans le sens le plus large possible et englobe une grande diversité de territoires : villes, espaces ruraux, milieux naturels, massifs montagneux, fleuves, rivières, zones côtières et marines.

S'agissant de l'Outre-mer, la coopération transfrontalière en matière d'adaptation englobe les relations entre les territoires ultramarins français et les pays voisins, avec trois dimensions particulières fortes sur la forêt amazonienne en Guyane, le continent et l'océan Antarctique et, du fait de leur caractère insulaire pour la plupart, sur les océans et le littoral en zone inter-tropicale.

Effets induits

L'action transfrontalière permettra la prévention des transferts de vulnérabilité et de la mal-adaptation ; la réduction des inégalités face aux risques entre territoires de part et d'autre d'une frontière ; le renforcement de la coopération entre territoires transfrontaliers et la préservation des ressources et milieux naturels communs

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Collectivités territoriales, mission opérationnelle transfrontalière (MOT), ministère des outre-mer, commissions mixtes transfrontalières, organismes de bassins, comités de massifs montagneux, organismes de coopération régionale, opérateurs sectoriels dans les domaines de l'eau, du développement et de la coopération internationale, Convention Alpine, Observatoire pyrénéen du changement climatique.

Outils de gouvernance comme la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional (dite Loi Letchimy). Outils financiers spécifiques, notamment européens, permettant de soutenir des projets transfrontaliers (ex. Interreg),

Les actions de coopération décentralisée des outre-mer français pourront s'appuyer sur différents fonds comme les fonds de coopération régionale (FCR), le Fonds Pacifique, les fonds INTERREG,

etc.

Articulation avec d'autres recommandations

Toutes les fiches de la composante « Action internationale », fiche « Outre-mer » de la composante « Gouvernance et pilotage », fiches « Connaissance-recherche » et « Information-sensibilisation » de la composante « Connaissance-information ».

Recommandations pour un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique

Visant une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en France métropolitaine et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5/2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle.

Composante : Action internationale

Union Européenne

Objectifs en matière d'adaptation

- Porter une position ambitieuse de la France contribuant à faire de l'Union Européenne un acteur majeur de l'adaptation au changement climatique.
- Renforcer l'ambition de la stratégie d'adaptation de l'Union Européenne.
- Faciliter l'accès des acteurs français aux dispositifs communautaires pertinents pour l'adaptation au changement climatique notamment en matière de financement.

Axes visés dans la stratégie nationale de 2006 : 5, 6, 9.

Contexte, enjeux et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris et notamment de ses volets adaptation et transparence (suivi et rapportage) mis en perspective dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable et des objectifs du développement durable, l'Union Européenne doit réviser la stratégie européenne d'adaptation en 2017/2018. C'est l'occasion de porter une position ambitieuse et de mise en cohérence avec le nouveau cadre international du développement durable. La France, forte de son expérience en la matière (stratégie et plan national d'adaptation) pourrait jouer un rôle moteur.

En outre, cet exercice impliquant les États membres, la commission, le parlement européen et l'agence européenne de l'environnement aura des conséquences communautaires en matière technique, réglementaire et budgétaire post-2020.

L'enjeu financier réside notamment dans le fait de continuer à pouvoir mobiliser des financements européens au-delà de l'exercice actuel (pré-2020) malgré une sous-utilisation chronique des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) au titre de la politique de cohésion. Le maintien d'un objectif thématique visant explicitement l'adaptation (OT5 : Risques et adaptation) est essentiel pour permettre aux régions l'ayant identifié comme prioritaire de mobiliser un co-financement européen à hauteur de 50%. L'enveloppe fléchée pour la France au titre de l'OT s'élève à 290 M€ sur la période 2014-2020. De plus, d'autres fonds européens peuvent concourir à des actions d'adaptation, notamment au titre des politiques communes de l'Union européenne, des programmes et projets LIFE/LIFE+, Interreg et du fonds européen de développement (FED).

Description détaillée

- Définir une position française ambitieuse pour influencer sur le processus d'adaptation à l'échelle européenne et les politiques communautaires.
- Partager les retours d'expérience avec les États membres de l'Union et les adhérents à l'Agence européenne de l'environnement et au-delà de l'UE (politique de voisinage)
- Identifier les besoins nouveaux de recherche sur le climat et son évolution, sur le changement climatique et l'adaptation à ses effets pouvant faire l'objet de programmes européens de recherche.
- Identifier et influencer les politiques européennes pertinentes et leurs instruments de mise en œuvre pour les infléchir afin qu'elles contribuent à l'adaptation au changement climatique (ex. directives-cadres sur l'eau et les inondations), toutes les politiques

environnementales (ex. biodiversité) et d'aménagement, pêche, agriculture, énergie, transport, protection civile et la politique extérieure et de coopération au développement.

- Influencer sur les plans et actions coordonnés portés au niveau européen pour qu'ils contribuent à l'adaptation (ex. plan Juncker, politique d'investissement, Innovation et industrie, programmation des infrastructures critiques).
- Mettre en cohérence les lignes directrices et le calendrier de rapportage national, européen et mondial en matière d'adaptation.
- Faciliter l'accès et la mobilisation des fonds européens par les porteurs de projets français (LIFE, FESI – OT5, H2020, Copernicus, Interreg). Faire connaître les appels à projets collaboratifs européens centrés sur l'adaptation (Horizon 2020, LIFE, Partenariat européen pour l'innovation ...) auprès des acteurs français pour qu'ils soient inclus dans des consortia y compris transfrontaliers.
- Inclure des objectifs en matière d'adaptation dans les programmes opérationnels des régions.
- S'assurer que les territoires français les plus vulnérables sont éligibles aux dispositifs européens, notamment les régions ultrapériphériques en cohérence avec la politique de cohésion et les Pays et Territoires d'Outre-mer.

Dimension territoriale et outre-mer

Le niveau européen, de par l'intervention de ses différents fonds financiers mais aussi à travers les outils spécifiques aux outre-mer européens mis en place avec sa participation est un vecteur de développement à mettre en avant pour des actions de coopérations régionales mais aussi entre outre-mer. En particulier le dispositif provisoire BEST mis en œuvre par la Commission depuis 2011, en réponse aux Messages de La Réunion puis de la Guadeloupe, a permis à différents projets en ce domaine de bénéficier du concours financier de l'Union européenne. Le dispositif pérenne de financement en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique qui sera mis en place à l'issue de la phase transitoire actuelle doit permettre le développement dans les outre-mer de stratégies territoriales en la matière et d'amplifier les moyens alloués à des actions concrètes menées sur le terrain.

Effets induits

Le traitement de l'adaptation à l'échelle européenne permettra le financement et co-financement d'actions d'adaptation, y compris d'investissement ; le partage d'expériences à l'échelle du continent contribuera à faire de l'adaptation un élément du projet européen en matière de développement durable et facilitera la recherche de cohérence entre atténuation et adaptation à l'échelle européenne.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Réseau international des organismes de bassin (RIOB), alliance globale des maires pour le climat et l'énergie, jumelages et réseaux européens sectoriels. Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Révision de la stratégie européenne et participation à tous les groupes de travail européens organisés à cette fin. Initiative de programmation conjointe sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique (Initiative de programmation conjointe CLIMATE et FACCE), alliance globale des maires pour le climat et l'énergie, partenariat sur l'adaptation de l'Agenda Urbain pour l'Union européenne, accord de partenariat Union européenne-Afrique-Caraïbe-Pacifique, Pacte d'Amsterdam de l'Agenda urbain pour l'Union Européenne, Consensus européen de 2005 pour le développement, Programme de la Commission européenne pour l'éducation et la sensibilisation aux problèmes de développement (DEAR). Politique européenne en matière d'aide au développement, politique de voisinage. INTERREG (y compris pour les actions de coopération des outre-mer français). Veille européenne sur les actions d'adaptation. Proportion des fonds européens mobilisés, nombre de projets intégrant l'adaptation déposés et financés.

Articulation avec d'autres recommandations

Toutes les fiches de la composante action internationale et les fiches «connaissance-recherche», «services climatiques» et «information sensibilisation» de la composante « connaissance-information ».

Recommandations pour un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique

Visant une adaptation effective dès le milieu du XXI^e siècle à un climat régional en France métropolitaine et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5/2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle.

Composante : Action internationale

Partage de connaissances et retour d'expériences

Objectifs en matière d'adaptation

Favoriser une dynamique de partage pour mieux s'adapter mutuellement en

- partageant la connaissance et le savoir-faire
- développant une analyse systématique des retours d'expériences notamment des projets d'adaptation mis en œuvre.

Axes visés dans la stratégie nationale de 2006 : 3, 4, 9.

Contexte, enjeux et justification

Les initiatives en matière d'adaptation au changement climatique se développent dans de nombreux endroits du monde aux prises avec des problématiques variées. Ces initiatives se développent de manière coordonnée à travers des alliances, des partenariats ou de manière isolée. En donnant plus de visibilité aux multiples initiatives existantes et aux projets en préparation, et en systématisant le retour d'expérience, les acteurs de l'adaptation pourront plus facilement enrichir leurs actions par un partage mutuel.

Description détaillée

- Renforcer les dispositifs de remontée d'expériences locales.
- Mobiliser les plateformes d'échanges existantes pour partager les retours d'expérience.
- Mobiliser et développer des dispositifs de retour d'expériences participatifs tels que basés sur la diffusion des outils, de partage des connaissances et la valorisation des expériences associant les citoyens, acteurs locaux et internationaux.
- Développer une cartographie dynamique des acteurs français à l'international.
- Poursuivre et approfondir la veille internationale sur les projets d'adaptation, notamment locaux afin d'apprendre des autres pays.
- Poursuivre le parangonnage des politiques nationales d'adaptations des différents pays de l'espace européen en s'appuyant sur les travaux de l'Agence européenne de l'environnement et les réseaux européens sectoriels.
- Développer une veille et un parangonnage des politiques d'adaptation au-delà de l'espace européen.

Dimension territoriale et outre-mer

La mise en œuvre de mesures d'adaptation, notamment sous la forme dite de « solutions basées sur la nature », sont inscrites tant dans le cadre de la mise en œuvre du message de la Guadeloupe que dans les dispositifs préparatoires BEST pour les outre-mer européens (parties prenantes de l'accord de Partenariat France UICN). Des partages d'expériences et de bonnes pratiques et des coopérations possibles seront donc à privilégier, avec le soutien de l'Union européenne.

La coopération internationale en matière d'adaptation a beaucoup à apprendre des expériences locales d'adaptation.

Les outre-mer français gagneront à partager leurs expériences d'adaptation avec les autres acteurs de leurs régions respectives étant données leurs spécificités socio-économiques et environnementales similaires.

Les territoires français métropolitains et ultra-marins bénéficieront des échanges d'expériences avec leurs homologues étrangers au profit d'une meilleure adaptation mutuelle.

Effets induits

Les acteurs français bénéficieront d'un panorama plus large des possibilités d'actions d'adaptation. Les écarts de connaissance et de savoir-faire en matière d'adaptation entre pays, territoires, villes se réduiront.

Les conditions favorables à une convergence de point de vue sur l'adaptation se mettront en place.

La mise en œuvre d'actions d'adaptation conjointes et de politiques d'adaptation communes entre pays pour les enjeux transfrontaliers ou communautaires sera facilitée.

Les remontés d'expériences des actions d'adaptation menées par les acteurs au niveau local et national pourront apporter un éclairage complémentaire pour l'action internationale de la France.

Réciproquement, tous les acteurs et secteurs d'adaptation domestiques profiteront des retours d'expérience internationale en termes de soutien et de renforcement des capacités.

Modalités de mise en œuvre et de suivi

Établissements publics, organismes de recherche, universités, acteurs publics et privés de la coopération, de l'aide au développement et du renforcement de capacités, réseaux d'ONG (environnement, risques, développement, humanitaire), collectifs citoyens, initiatives de programmation conjointe sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique, réseau international des organismes de bassin, World Resource Institute, Alliance globale des maires pour le climat et l'énergie, Agenda de l'action globale pour le climat (GCAA), Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique des bassins, des lacs et des aquifères, Alliance des entreprises pour l'eau et le climat, Alliance des mégalo-poles pour l'eau et le climat, Convention sur la protection et l'usage des eaux transfrontalières et des lacs internationaux de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Plateformes : climate-adapt, weadapt, wiklimat, plans territoriaux (climat, aménagement), agenda global de l'action sur le climat.

Rapports bisannuels et communications nationales de la CCNUCC.

Mise en place d'un volet dédié à l'international au sein du centre de ressources sur l'adaptation (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour poursuivre et approfondir le travail de veille, de parangonnage et de cartographie des acteurs, des actions, des modes de financements de l'adaptation existants.

Articulation avec d'autres recommandations

Fiche « Contribution scientifique internationale » de la composante « Action internationale » et fiches « Information-sensibilisation » et « Éducation et formation » de la composante « Connaissance-information ».